

**MAIRIE DE CANTE**

13 Rue du Général Sarrut

09700CANTE

05.61.67.85.09

mairie@mairiedecante.fr

http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIRS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_018**SEANCE DU 31 MARS 2026**

Date de la convocation : 27/03/2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Sébastien CATHALA, Mme Leslie ADAMO, M Guillaume BISOGNIN, M Jean-Philippe BORELLO, Mme Marie-Claire GAUSSENS, Mme Lola GOILLOT, Mme Anne-Sophie SOEIRO.

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Mathieu BORDENAVE

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET :**Vote des taxes locales 2026**[Retire & remplace délib 2026_015 pour erreur matérielle](#)

M le Maire informe :

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Le coefficient correcteur communal pour 2026 est : 0

La taxe CFE & CVAE ont été transférées à la CCPAP depuis le 01/01/2022 qui reversera une participation fixe à la commune.

La variation des bases d'imposition 2026 est en baisse par rapport à 2025. De ce fait, la commission finances, à l'unanimité, a proposé une augmentation comme indiquée dans le tableau ci-dessous, permettant à la commune de rester dans un équilibre fiscal tout en garantissant la continuité des services publics et la stabilité budgétaire.

M le Maire présente le tableau des taxes locales pour 2026 suivant :

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	192 151	31,48	110,54	195 600	61 575	32,48	63 531
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	26 657	72,85	281,41	26 800	19 524	73,85	19 792
Taxe d'habitation (TH)	8 961	16,68	53,51	9 000	1 501	17,14	1 543
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Total

82 600

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	84 866	84 866

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	32,48		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	84 866 = 1.02700	73,85		
Taxe d'habitation (TH)	82 600	17,14		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	6 644			3 554	0	-9 466	14 137	14 869

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
84 866		14 869		99 735

À FOIX

Le 16 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
PHILIPPE POULAIN

Le

Pour la Commune,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Approuve la proposition de M le Maire
Et le **mandate** pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 21 avril 2026